

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01044
Numéro SIREN : 811 882 281
Nom ou dénomination : 4M FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2018 sous le numéro de dépôt 1400

2M FACADES

*Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 €*

Siège social : 212 Route de Solliès-pont
83390 CUERS

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **Le 27 octobre 2017**

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

I

L'an deux mille dix sept, et le vingt sept octobre, à 19 heures, l'actionnaire de la société 2M FACADES, SAS au capital de 100 € divisé en 100 parts de 1 € a tenu, au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé unique en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michaël MARZARI, associé unique, et acceptant.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par ses soins, que l'actionnaire présent possède 100 parts, soit la totalité des parts composant le capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

II

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. la copie de la lettre de convocation.
2. La feuille de présence.

3. Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice écoulé.
4. Le texte des résolutions proposées.
5. L'inventaire, le bilan et le compte de résultat annuel au 30.06.2017.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée générale donne acte au président de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours ayant précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à l'approbation.

III

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- ♦ Approbation des comptes,
- ♦ Affectation et répartition des résultats de cet exercice,
- ♦ Rémunération de la gérance,
- ♦ Quitus à la gérance.
- ♦ Questions diverses

Puis il donne lecture du rapport de la présidence sur les opérations de l'exercice.

Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

IV

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les opérations de l'exercice clos le 30.06.2017, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et résumées dans ce rapport.

2M FACADES

Société par Actions Simplifiée

au capital de 100 €

Siège social : 212 Route de Solliès-pont

83390 CUERS

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE Le 27 octobre 2017
--

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2017, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous joignons au présent rapport les autres documents prescrits par la loi, et que nous vous avons adressés dans les délais légaux.

SITUATION COMPTABLE :

La société a réalisé, au titre de cet exercice clos le 30 juin 2017, un montant de produits d'exploitation de 100 054 € sans base comparative avec l'exercice précédent car il s'agit du premier exercice.

Compte tenu des diverses charges d'exploitation s'élevant à 57 228 €, le résultat d'exploitation s'établit à un montant de 42 826 € sans base comparative avec l'exercice précédent.

Les résultats financiers et exceptionnels sont à néant.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices relatif à l'exercice clos le 30.06.2017 est de 7 394 €. Le résultat net comptable est d'un montant de 35 432 € sans base comparative avec l'exercice précédent.

MM

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat net comptable de cet exercice clos le 30 juin 2017 est bénéficiaire, soit un résultat net comptable de 35 432 €. L'assemblée décide de lui donner la répartition suivante

- Réserve légale : 10 €
- Report à nouveau : 35 422 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale accorde et ratifie la prime brute du président, Monsieur Michaël MARZARI, pour l'exercice écoulé, suite aux bons résultats annuels, soit la somme de 11 176.25 € (onze mille cent soixante seize euros et vingt cinq centimes).

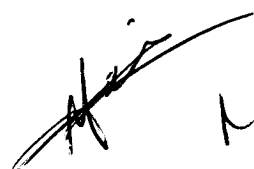
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président après lecture.

Le président : Michaël MARZARI



MM

PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX :

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable.

AFFECTATION DU RESULTAT :

L'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le montant du net comptable de 35 432 € à la clôture de l'exercice :

- Réserve légale: 10 €
- Report à nouveau : 35 422 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT et DEDUCTIONS FISCALES:

Sur le résultat net comptable de 35 432 €, il a été réintégré un montant de 7 394 € au titre de l'impôt sur les bénéfices et un montant de 321 € au titre des cotisations excédentaires non déductibles.

COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT FISCAL :

Après réintégration, le résultat fiscal est un bénéfice de 43 147 € dont un montant de 38 120 € est soumis au taux d'impôt réduit à 15 % et un montant de 5 027 € soumis au taux à 33.33%.

CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE:

Néant

EVENEMENTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET LA REDACTION DU PRESENT RAPPORT :

Le président a été accidenté, ce qui risque d'impacter significativement le prochain exercice.

LES PROGRES REALISES, LES DIFFICULTES RENCONTREES, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES :

Au cours de ce premier exercice, le niveau d'activité a permis de faire face aux charges d'exploitation et dégager ainsi un résultat d'exploitation positif.

MM

L'objectif à court terme consiste à stabiliser le chiffre d'affaires tout en maîtrisant les charges d'exploitation, pour dépasser le seuil de rentabilité et consolider les capitaux propres de cette société naissante.

La stabilité du chiffre d'affaires et la gestion rigoureuse des diverses charges d'exploitation permettront d'envisager sereinement l'évolution de cette structure dans un domaine très concurrentiel.

CHARGES SOMPTUAIRES :

(CGI, art. 223 *quater* et 39-4)

Aucune charge somptuaire n'a été engagée ;

FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL :

(CGI, art. 223 *quinquies* et 39-5) ;

Néant ;

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le président : Michaël MARZARI





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072016	et clos le	30062017	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU 2M FACADES	212 ROUTE DE SOLLIES PONT
SIRET 8 2 1 6 9 3 6 9 4 0 0 0 1 9	83390 CUERS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	5 027	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	38 120	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.147.147	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 02/08/2017 Lieu CUERS
Tél:	Qualité et nom du signataire: Président directeur général
	Signature: MARZARI MICKAEL

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU 2M FACADES

du 01/07/2016

Adresse 212 ROUTE DE SOLLIES PONT 83390 CUERS

au 30/06/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) 11		- de l'exercice 2017 11	
- de l'exercice précédent 11		- de l'exercice précédent 11	
Nom et qualité du signataire MARZARI MICKAEL Président directeur général		A CUERS le 02/08/2017 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise	SASU 2M FACADES		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	212 ROUTE DE SOLLIES PONT		83390 CUERS		
Numéro SIRET *	8 2 1 6 9 3 6 9 4 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2	

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 6 2 0 1 7	0 0 0 0 0
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	28 457	
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	28 457	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068 072	070 074	3 018	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	31 961	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	34 979	
	Total général (I+II)	110	112	63 436	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		35 432	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		35 532	
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 348	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 27)	172		26 556	
	Produits constatés d'avance	174			
RENVIS	Total III	176		27 904	
	Total général (I + II + III)	180		63 436	
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Page 5

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2M FACADES

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 0 0 6 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

10 0 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires	215		214			
					217		218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230	0				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	100 054				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
Variation de stock (marchandises) *					236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	5 283				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	29 825				
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244					
Rémunérations du personnel *					250	11 176				
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 923				
Dotations aux amortissements *					254	2 021				
Dotations aux provisions					256					
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262				
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	57 228					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	42 826					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290					
	Charges financières (V)				294					
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *				306	7 394				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	35 432				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	35 432	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	7 394					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	321				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexes)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				350
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	43 147	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	43 147	372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 6

Désignation de l'entreprise : SASU 2M FACADES

30/06/2017

Détail des réintégrations diverses		
Madelin cotisations excédentaires non déductibles		321
Total des réintégrations diverses	330	321

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septes
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2M FACADES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	28 044	444		446	28 044	28 044
	Installations générales, agencements divers	450		452	1 489	454		456	1 489	1 489
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	945	474		476	945	945
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	30 478	494		496	30 478	30 478

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	1 458	534		536	1 458
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	202	544		546	202
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562	361	564		566	361
TOTAL		570		572	2 021	574		576	2 021

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 16 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2M FACADES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		9 6 4
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		3 5 9 5
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

30/06/2017

[illegible]

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SASU 2M FACADESNéant ☒ *Exercice ouvert le : 01/07/2016et clos le : 30/06/2017Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence du <u>01/01</u> au <u>12/31</u>	160	
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017
Page 11

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 7

N° SIRET 8 2 1 6 9 3 6 9 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2M FACADES

ADRESSE (voie) 212 ROUTE DE SOLLIES PONT

CODE POSTAL 83390

VILLE

CUERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARZIARI Prénom(s) MICHAEL

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 212 Voie ROUTE DE SOLLIES PONT

Code postal Commune CUERS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(I)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 7

N° SIRET 8 2 1 6 9 3 6 9 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2M FACADES

ADRESSE (voie) 212 ROUTE DE SOLLIES PONT

CODE POSTAL 83390 VILLE CUERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42800000 PERSONNEL/ REM A VERSER			11 176.25
30/06/2017 EX PRIME BRUTE DE BILAN MARZARI		11 176.25	
43861000 CHARGES A PAYER/ PRIME BILAN			7 958.80
30/06/2017 EX CHARGES PAT. S/BILAN MARZARI		7 958.80	

DETAIL LIASSE 2033-A[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 30/06/2017 12	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Euros	%		
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		100		100	
10100000 CAPITAL		100		100	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		35 432		35 432	
TOTAL I		35 532		35 532	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		1 348		1 348	
40100000 FOURNISSEURS DIVERS		1 348		1 348	
AUTRES DETTES		26 556		26 556	
42800000 PERSONNEL/ REM A VERSER		11 176		11 176	
43861000 CHARGES A PAYER/ PRIME BILAN		7 959		7 959	
44400000 IMPOTS S/L ES SOCIETES		7 394		7 394	
45513000 MARZARI MICKAEL		27		27	
TOTAL III		27 904		27 904	
TOTAL GENERAL		63 436		63 436	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2017 12	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	100 054		100 054	
70650000 PRESTATIONS EXO TVA	100 054		100 054	
AUTRES PRODUITS	0		0	
75800000 PRODUITS GESTION COURANT	0		0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	100 054		100 054	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	5 283		5 283	
60100000 ACHATS STOCKES MAT PREMIERES	5 283		5 283	
AUTRES CHARGES EXTERNES	29 825		29 825	
60630000 FOURN ENT PETIT EQUIPT	5 573		5 573	
60631000 VETEMENTS DE TRAVAIL	139		139	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRAT	392		392	
61300000 LOCATIONS TRANSP AVEC CHAUFFEU	3 000		3 000	
61320000 LOCATION IMMOBILIERE SIEGE SOC	6 000		6 000	
61550000 ENTRETIEN REPARATION	287		287	
61552000 ENTRETIEN MAT TRANSPORT	394		394	
61600000 ASSURANCES	89		89	
62260000 HONORAIRES	1 514		1 514	
62260100 HONORAIRE JURIDIQUES	296		296	
62320000 PUBLICITE	620		620	
62340000 CADEAUX CLIENTELE	459		459	
62510000 VOYAGES DEPLACEMENTS	7 799		7 799	
62560000 MISSIONS	1 975		1 975	
62570000 RECEPTIONS	119		119	
62600000 FRAIS POSTAUX TELECOM	518		518	
62612000 SFR	327		327	
62613000 NRJ MOBILE	87		87	
62700000 SERVICES BANCAIRES	238		238	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	11 176		11 176	
64110000 PRIME BRUTE DE BILAN	11 176		11 176	
CHARGES SOCIALES	8 923		8 923	
64561000 CHARGES SOC. S/PRIMES & SALAIR	7 959		7 959	
64691000 MADELIN GENERALI	248		248	
64692000 APRIL PREV MADELIN	395		395	
64699999 PREV MADELIN NON DEDUCTIBLES	321		321	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 021		2 021	
68112000 DOT AMORT IMMOB CORPOR	2 021		2 021	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	57 228		57 228	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	42 826		42 826	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	7 394		7 394	
69500000 IMPOTS SOCIETE DUS	7 394		7 394	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	35 432		35 432	